

JOURNAL DE LA HAYE.

PREMIER DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Par an	26 fl.	30 fl.
Par 6 mois	14 »	16 »
Par 3 mois	7 »	8 »

Le prix des insertions.
Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre
suivant et 10 cts. par ligne en sus.

LA HAYE, 26 Juin.

Nouvelles importantes d'Amérique.

MATAMORAS OCCUPÉ, SANS COUP FÉRIR, PAR LE GÉNÉRAL TAYLOR. — EXPÉDITION CONTRE SANTA-FÉ. — SÉPARATION DE L'YUCATAN. — DÉMISSION OFFICIELLE DU GÉNÉRAL ALMONTE. — LA QUESTION DE L'OREGON.

Le steamer *Telegraph*, parti de Brasos-San Yago, le 20 mai, dans la matinée, a apporté à la Nouvelle-Orléans la nouvelle de la prise de Matamoras par le général Taylor. L'armée américaine a franchi le Rio-Grande et est entrée dans Matamoras sans qu'il ait été tiré un coup de canon pour la défendre. Les Mexicains avaient abandonné la ville et ses forts. Ils désertaient dit-on, par bataillons les débris de leur armée. La prise de la petite ville de Barita, par 300 soldats réguliers et 350 volontaires de l'armée américaine, est confirmée. Un dépôt militaire y a été établi, et deux nouveaux régiments se préparaient, à la Pointe-Isabelle, à rejoindre le général Taylor à Matamoras en suivant le chemin de Barita.

Voilà donc déjà deux villes mexicaines au pouvoir de l'armée américaine, qui ne s'arrêtera pas là, si le gouvernement mexicain, frappé d'une salutare terreur, ne se hâte de terminer, par d'indispensables sacrifices, une guerre qui amènera inévitablement de plus grands malheurs sur sa tête et sur celle de son pays. Des expéditions s'organisent de toutes parts pour attaquer ce dernier de dix côtés à la fois. L'Union de Nashville, qui est regardée comme l'un des organes semi-officiels de la pensée de M. Polk, dit « savoir, de source digne de foi, que le gouvernement a l'intention d'envoyer, dans la Californie, une force composée d'hommes de l'Arkansas, du Missouri et du Tennessee, suffisante pour s'emparer de cette province et la garder. Aussi, dit l'Union de Nashville, nous regardons, dès à présent, la Californie comme notre ». D'un autre côté, il résulte des correspondances de New-York d'un article du *New Era* de Saint-Louis, que le général Taylor a transmis au colonel Kearney l'ordre de se diriger sur Santa-Fé avec le premier régiment de volontaires et 2,000 volontaires du Missouri pour s'emparer de cette ville, avant qu'aucune défense ait pu être organisée par les Mexicains. Une petite force, dit le *New Era*, pourra occuper et garder Taos et Santa-Fé, et une vigoureuse campagne, dans ces parages, amènera la soumission de Durango. Dans ce cas, la Californie et Sonora se trouvent probablement d'elles-mêmes du Mexique.

Le signal de cette dissolution doit être donné par le congrès mexicain, a été donné déjà par l'Yucatan. Des nouvelles de Mérida du 10 mai, reçues par la voie de la Havane, confirment les projets d'alliance avec l'Union américaine formés par les Yucatoques. L'ancienne législature a été dissoute et remplacée par un congrès extraordinaire, dont la session a été ouverte par le nouveau gouverneur Miguel Barbachano.

Le premier acte du nouveau congrès a été de proclamer l'indépendance de l'Yucatan; puis, trois délégués ont été chargés d'aller remplir une mission secrète à l'étranger, en passant par les Etats-Unis. Cette mission, un peu ingénue, de la diplomatie mexicaine, était la comédie, et la majorité de la population approuvait, dit-on, le but auquel tendait le nouveau gouvernement. Malheureusement, il y a solution de continuité entre l'Union et l'Yucatan. Mais ne pourrait-on inventer, au besoin, une annexion morale. La nécessité est, dit-on, mère de l'industrie.

Pour compléter la liste des désastres dont est menacé le malheureux Mexique, on nous écrit, le 26 mai, de la Havane, que l'insurrection proclamée dans le sud par le général don Juan Alvarez, en faveur de Santa-Anna et du républicanisme pur n'est point éteinte, comme on l'a dit, et que cet incendie, au contraire, est destiné à s'étendre sur toute la surface du pays. Santa-Anna en suivant les progrès du fond de sa retraite de la Havane, tout en jouant aux combats de coqs, et le jour où cet habile joueur croira que le temps est venu, il n'aura qu'à paraître pour que la puissance de Parades, minée de toutes parts, tombe en ruine. Le général Almonte était toujours à la Havane, comme Santa-Anna, les événements. Dans une lettre adressée par lui à une personne de New-York, le général Almonte exprime l'indignation que lui a causée l'arrestation brutale de son secrétaire, qu'il envoyait à Mexico, dit-il, pour consulter avec son gouvernement. En apprenant cet étrange procédé et en lisant les calomnies que le président Parades et le ministre de la guerre avaient fait ou laissé publier contre lui dans un journal ministériel, il a envoyé immédiatement sa démission de ministre plénipotentiaire, et ne retournera probablement au Mexique que lorsqu'un autre gouvernement aura pris la place du pouvoir actuel. Le général Almonte était l'un des hommes qui, par son expérience et ses talents, comme homme d'état et comme militaire, pouvaient le plus contribuer à sauver le Mexique, s'il peut être sauvé. Et c'est l'heure du péril qu'on veut pour éloigner, outrager un pareil homme! C'est le cas de dire avec les anciens, que les dieux commencent par aveugler ceux qu'ils veulent perdre.

Les dernières nouvelles, 8 juin, l'armée mexicaine se préparait à marcher en avant. Arista avait son quartier général à Matamoras. Le journal semi-officiel, le *Washington Union*, dit que le plan de campagne contre le Mexique est arrêté de manière à pousser les hostilités avec beaucoup de vigueur. Il ajoute que le général Taylor a l'ordre de s'avancer sans hésiter au cœur du pays ennemi, et qu'on doit s'attendre au premier jour à apprendre qu'il a fait son entrée à Monterey à 130 milles au delà de Matamoras.

Le commandant de l'escadre des Etats-Unis a déclaré le port de la Vera-Cruz en état de blocus hermétique à partir du 18

mai. Le gouvernement mexicain a retiré l'exequatur à tous les consuls des Etats-Unis sur son territoire et a enjoint à tous les sujets de l'Union de se retirer dans l'intérieur du pays. En même temps, il a pris des mesures rigoureuses pour continuer la guerre. La Vera-Cruz et Saint-Jean d'Ulloa se préparaient à faire une énergique résistance.

Les correspondances de Washington s'accordent à dire que M. Pakenham a reçu, par le dernier steamer de Liverpool, avis de la prochaine expédition de l'ultimatum du gouvernement anglais au sujet de l'Oregon. Ce message n'a reçu cet ultimatum lui-même, dont on pose d'avance les termes, comme suit : admission de la parallèle du 49^e degré de latitude, comme ligne de partage, jusqu'à l'Océan Pacifique et le détroit de Fuca, avec cession de l'île de Vancouver à l'Angleterre et concession de la libre navigation du Columbia pour dix années. Ce seraient certes de bonnes conditions fort modérées et fort équitables. Mais nous croyons que ceux qui nous les révèlent n'ont d'autre autorité que celle des probabilités, et que M. Pakenham n'a donné à personne connaissance de ses instructions à cet égard. Nous craignons même que, dans le cas où il aurait, en effet, reçu ces instructions, il ne se croie obligé de les tenir secrètes jusqu'à ce que son gouvernement ait eu connaissance des événements du Rio-Grande qui pourraient le contraindre à les modifier profondément. Ou M. Pakenham obtiendrait du cabinet de Washington des déclarations rassurantes et positives à l'égard de ses projets ultérieurs sur le Mexique, ou le ministre britannique garderait dans sa poche les offres de son gouvernement et attendrait de nouvelles instructions. Or, il y a peu lieu de croire que M. Polk consent à prendre des engagements qui entravent en rien son action à l'égard du Mexique, et limitent d'avance pour lui les résultats de la lutte. Le journal anglais *l'Aldion*, qui se publie à New-York, ayant dernièrement exprimé l'espérance que les Etats-Unis ne poursuivraient point une carrière de conquête et d'agrandissement aux dépens du Mexique, que celui-ci se déciderait à payer les indemnités dues aux Américains, à vidér avec eux la question de frontière, et à recevoir leur ambassadeur, le journal officiel de Washington s'est quelque peu moqué de son confrère *l'Aldion*. « Nous ne pouvons consentir, dit-il, à l'admettre dans nos conseils de guerre. Il n'y a pas d'autre méthode de rappeler le Mexique à la raison que de pousser la guerre avec vigueur, après la prise de Matamoras. Cet événement ne suspendra pas nos opérations militaires, et la saison ne les arrêtera pas. Nous irons conquérant et dans le but de conquérir (*conquering and to conquer*), jusqu'à ce que le Mexique soit forcé de renoncer à ses revendications et à ses bravades. Nous n'entendons plus être dupés par des mots vides de sens ou de ridicules prononciations. — Encore moins attendrons-nous la médiation d'aucune puissance européenne. Nous agissons de nous-mêmes, jusqu'à ce que le Mexique soit amené à sentir que nos propres talons peuvent obtenir plus facilement une paix durable de son gouvernement qu'il ne peut l'obtenir par le temps abusé de notre patience, et les conséquences de son obstination et de son hostilité doivent maintenant retomber sur sa tête. »

On ne peut être plus clair et plus explicite. Tout dépendra donc de la conduite que croiront devoir tenir M. Pakenham et son gouvernement. S'ils sont décidés à regarder, comme un *casus belli*, le démembrement d'une partie quelconque du Mexique, ils laisseront, à coup sûr, en suspens la question de l'Oregon, car s'il leur faut avoir la guerre, mieux vaut l'avoir pour la Californie et l'Oregon tout à la fois que pour l'Oregon seul. La lutte aurait ainsi deux prix au lieu d'un, deux excuses au lieu d'une. Si l'Angleterre est, au contraire, résolue à ne prendre, en aucun cas, fait et cause pour le Mexique, et à reconnaître le droit qu'ont les Etats-Unis de s'emparer de la Californie, comme fruit légitime de leurs victoires, M. Pakenham passera outre et négociera une transaction au sujet de l'Oregon. De ces deux politiques, laquelle choisira l'Angleterre? Se prononcera-t-elle pour la guerre ou pour la paix?

Cette grave et difficile question vient d'être traitée d'une façon fort remarquable dans le dernier numéro de la *Revue démocratique*, par M. Henri Wikoff, l'un des plus habiles écrivains de cette revue mensuelle qui occupe un rang élevé dans la presse américaine. M. H. Wikoff a visité, l'année dernière, la France, la Hollande, l'Angleterre, et, dans ce dernier pays surtout, il s'est trouvé en rapport avec les hommes les mieux placés pour apprécier sagement les intérêts internationaux. Or, de ce qu'il a vu et entendu, M. Wikoff n'hésite point à conclure que la vraie politique de l'Angleterre est désormais de commercer et non de se battre avec les Etats-Unis.

Dans ses séances du 3 et du 4 juin, la chambre des représentants s'est occupée du bill qui a pour but de pourvoir aux moyens de poursuivre la guerre contre le Mexique. M. Holmes, de la Caroline du Sud, en discutant ce bill, exprime l'opinion que la guerre avec le Mexique n'est que le prélude d'une guerre plus grande avec l'Angleterre et peut-être avec la France. M. Thomas Smith, de l'Indiana, ne croit point, lui, que l'Angleterre ou la France prennent fait et cause pour le Mexique. Le sang n'est plus, dit-il, le ciment des trônes, mais leur dissolvant! M. Darragh prédit que la guerre avec le Mexique ne durera pas plus de six mois, qu'une révolution aurait lieu, et que Santa-Anna, ou tout autre successeur de Parades, ferait la paix.

M. Yell, représentant de l'Arkansas, et M. Beid, de la Caroline du Nord, ont demandé des congés pour aller prendre du service; avec M. Baker, de l'Illinois, cela porte à trois le nombre des représentants qui ont quitté la chambre pour le champ de bataille.

Dans une des dernières séances du sénat, M. Webster s'est attaché à démontrer que les frais que nécessite l'état militaire

de l'Union s'élèvent chaque jour à 500,000 dollars. A ce compte te, a dit l'illustre orateur, les fonds disponibles et l'excédant des recettes seront bien vite absorbés, et il est du devoir du gouvernement de songer au plus tôt à se créer des ressources nouvelles, soit par la création d'un nouvel emprunt, soit en émettant de nouveaux bons du trésor. La presque certitude que l'on a aux Etats-Unis, que le différend avec l'Angleterre recevra une solution pacifique, a exercé une influence favorable sur les affaires de bourse, et cette circonstance, jointe aux nouvelles favorables reçues du Mexique, a occasionné une hausse considérable sur la plupart des fonds publics.

Le ministre de la guerre et de la marine du Mexique a adressé la circulaire suivante aux gouverneurs :

Aux anciens actes d'injustice commis depuis nombre d'années par les Etats-Unis contre la nation mexicaine en violant et méprisant les traités qui unissent les deux républiques, ils ont ajouté récemment l'invasion du département du Texas, des territoires de Nouveau-Léon et de Tamaulipas, en pénétrant à force armée dans une partie de la haute Californie, et en menaçant avec leurs vaisseaux de guerre Vera-Cruz, Matamoras, Maratlan et d'autres ports sur les deux océans.

D'un autre côté, la présence de l'armée américaine devant Matamoras est une mesure d'hostilité, car elle a élevé des batteries contre la ville et bloqué le fort St-Jago.

Son Excellence le président *ad interim* est autorisé dans ces graves circonstances, à prendre toutes les mesures pour la défense du territoire national, et forcé par tous les actes d'agression d'une nation qui se disait amie, de prendre des mesures de sûreté; conformément à l'usage des nations civilisées il a décrété que dans quelque port que les vaisseaux des Etats-Unis viennent à se montrer, les fonctions des consuls ou vice-consuls de cette nation cesseront, et que les citoyens de cette nation seront envoyés à 20 lieues des côtes dans l'intérieur, dans le délai de 8 jours, à moins qu'ils ne préfèrent quitter le pays, et ce sans pouvoir obtenir aucune prorogation ou délai.

Les plus chers intérêts de la nation étant engagés dans l'accomplissement de cet ordre suprême, je le communique à Votre Excellence, comptant sur votre activité et votre patriotisme. Dieu et la liberté!
Mexico, le 15 mai 1846.

Le bruit s'étant répandu à la Nouvelle-Orléans que M. Peck se proposait de donner le commandement en chef de l'armée d'invasion du Mexique au général Scott, un meeting s'est spontanément organisé pour donner un témoignage éclatant de confiance et d'estime au général Taylor.

De son côté, la législature a voté une épée d'honneur au général Taylor, et a alloué dol. 500 pour l'achat de cette épée.

On lit dans le *Courrier de la Louisiane*, du 27 mai :

« C'est une chose assez curieuse que de voir une ville comme la Nouvelle-Orléans transformée en place de guerre. A chaque coin de rue, un poste dans chaque quartier, un cantonnement; partout le bruit du tambour et le son du clairon; puis des compagnies de volontaires arrivant de tous les points de l'état, et se croisant dans toutes les directions, la bannière flottant à la tête de tous les édifices publics, et un camp, un véritable camp, à quelques toises du Mississippi. Les places sont maintenant couvertes de tentes, de faisceaux d'armes, de caissons, et de pièces d'artillerie. Le matin, la diane réveille les soldats-citoyens; le soir, le roulement de leur tambour qu'ils doivent aller répondre à l'appel. Les dames elles-mêmes se voient de l'élan belliqueux des braves de la Louisiane; elles se croient encouragées à marcher où la gloire les appelle, en assistant à toutes les fêtes, en offrant aux différentes compagnies des étendards qui les rendent invulnérables. »

SAISIE D'UNE GOELETTE MEXICAINE. — La goëlette la *Juanita* a été saisie par le marshal des Etats-Unis, comme étant la propriété de citoyens mexicains. C'est un acte justifié par les lois de la guerre dit le *Courrier*.

CONFLIT ENTRE UN STEAMER DE GUERRE FRANÇAIS ET UN NAVIRE AMÉRICAIN. — Nos confrères de New-York ont tous publié le 4 de ce mois le rapport suivant qui leur a été fait par un capitaine américain.

Nous le mettons sous les yeux de nos lecteurs, en nous réservant toutefois d'attendre la version française pour porter un jugement sur cette affaire. Il y a un vieux proverbe qui dit : *qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son*.

Le 19 mai au matin, la goëlette américaine *Catherine*, sortant de Saint-Jago, et étant à environ une portée de canon du fort de Moro, se trouva loin du vapeur de guerre français le *Tonnerre*, qui portait le pavillon de St-Domingue. La *Catherine* était cependant hors de portée du vapeur, et à même distance que cinq ou six autres navires sortis au même temps qu'elle. Le *Tonnerre* courut encore environ un mille; puis, après avoir pris un pilote et se trouvant déjà proche du fort, il vira de bord, manœuvra sur le schooner et tira successivement deux coups de canon.

Après s'être rapproché, il hêla la *Catherine* en disant : « Danité coquin, hisse ton pavillon! » La réponse fut que non; mais il hissa pas à des ordres donnés dans un langage si insultant. D'autres phrases du même genre suivirent, avec menace de faire feu si l'on n'obtempérait pas immédiatement à cette injonction. Une embarcation, montée par un lieutenant, vint deux fois déclarer que si l'on ne hissa pas le pavillon, le steamer emploierait toutes ses forces pour contraindre la goëlette à le faire, ajoutant qu'il pouvait le couler. L'Américain fit par écrit, la réponse suivante :

« Au commandant du steamer : — Monsieur, pour premier salut vous m'avez appelé damné coquin, et jusqu'à ce que vous ayez rétracté un langage si insultant, je ne hisserai pas mon pavillon. Votre respectueux serviteur.
A. Scott.

» Maître du schooner *Catherine* de New-York.
» Sous le fort de Moro, le 16 mai 1846. »

Environ une heure se passa ainsi. Durant ce temps, le steamer vint se mettre en travers à l'avant de la goëlette et, pour empêcher ce qui causa quelques dommages à l'Américain. Le commandant insistait pour une obéissance sans conditions à ses ordres, et l'équipage du schooner soutenait son capitaine dans sa résolution. La brise soufflait faiblement de l'est et le *Tonnerre* poursuivit sa route, filant un ou deux nœuds; après des explications mutuelles, les malencontreuses paroles furent rétractées, des excuses faites et les navires se séparèrent.

Les emprunts aux derniers rapports (15 janvier et 15 février) sur la Société de bienfaisance et de ses colonies, les détails suivants :

L'année dernière la population des colonies de mendicité s'élevait à 580 personnes; au 1^{er} janvier 1844 elle était de 10,331. Le chiffre des décès indique pour 1845, 124 mendiants, 28 vieillards, et 70 personnes appartenant aux ménages établis dans la colonie.

Quant aux produits de la colonie en 1845, la récolte a été bien supérieure en tous points à celle de 1844; celle des pommes de terre a présenté une différence en moins de plus de 40,000 rasiennes. Les autres fruits de la terre n'ont guère été abondants; toutefois le seigle, l'avoine, les légumes et la paille ont produit un meilleur résultat.

L'élevage des moutons et la tonte de leur laine ont rapporté, l'adduction faite de la perte éprouvée par la mort du bétail montant à une somme de fl. 1,822, un excédant de fl. 6,087 comparativement au résultat de l'année 1844.

Dans les fabriques on a travaillé l'année dernière avec succès et sans interruption. Les ouvriers tisserands ont livré 26,226 pièces de cotonnade. Quoique diverses raisons aient souvent forcé les filatures de coton à rester inactives, on n'en a pas moins obtenu 83,500 livres de coton filé. La fabrication des sacs à café a donné 485,000 sacs.

L'aspect général de la colonie pendant les trois premiers mois de 1846 s'est favorablement présenté. Il est vrai que durant ce trimestre les décès ont été nombreux, surtout dans les dépôts de mendicité, mais il faut dire aussi que les mendiants qui ont été recueillis cet hiver dans les établissements de la colonie, étaient tous affaiblis ou épuisés par la misère. Dans les quatre premiers mois de cette année il a été recueilli à la colonie 700 individus, en sorte que la population se composait au 1^{er} avril dernier de 10,826 personnes. Nonobstant cet accroissement considérable de la population, la rareté des pommes de terre et la cherté des autres substances alimentaires, les inquiétudes ne pouvaient faire naître l'entretien d'une si nombreuse population pendant l'hiver, ont été fort heureusement écartées, et tous les obstacles ont été surmontés.

Sous le rapport de l'agriculture et de l'élevage du bétail, l'année 1846 se présente d'une manière favorable. La douce température de l'hiver dernier a permis de se livrer sans interruption aux travaux des champs et d'améliorer la culture des plançons qui s'est faite sur une plus grande échelle. Le seigle, le trèfle et les foins donnent de belles espérances. Le bétail est dans un fort bon état; jusqu'ici on n'a eu à signaler aucun cas d'épizootie. On attend d'abondants produits des pommes de terre printanières.

Les travaux dans les fabriques se poursuivent avec régularité et la fabrication des objets de première nécessité y est très-active, afin de suffire aux besoins, non-seulement d'une population aussi nombreuse, mais du nombre si considérable des nouveaux-nés.

L'hiver dernier on n'a pas eu trop à se plaindre de la conduite des mendiants recueillis dans les colonies; on a eu moins de faits graves à leur imputer. C'est par le travail qu'on parvient à obtenir d'eux une sensible amélioration morale.

On a repris les travaux de construction de la nouvelle église protestante à Ommerichans; on pense qu'ils seront terminés cette année.

Voici un relevé des travaux de la Haute Cour des Pays-Bas du 1^{er} septembre 1844 jusqu'au 1^{er} septembre 1845 :

Il y a eu 208 affaires criminelles dont 88 ont été cassées; le pourvoi des 102 autres a été rejeté; dans 11 le pourvoi n'a pas été déclaré recevable; un seul arrêt a été rendu concernant la compétence judiciaire; des 182 pourvois de condamnés 150 ont été rejetés, 32 admis; des 76 pourvois du ministère public 53 ont été admis, 23 rejetés; les 3 pourvois en matière de contributions ont été admis.

Des 194 arrêts des cours provinciales 55 ont été cassés; 21 des 146 dont les accusés s'étaient pourvus en cassation ont été admis; 32 des 46 contre lesquels le ministère public s'était pourvu en cassation; 2 en matière de contributions ont été cassés.

Des 50 jugements des tribunaux d'arrondissement 23 ont été cassés.

Des 10 jugements de juges de cantons 10 ont été cassés.

En matière civile il y a eu de 55 décisions 32 dont le pourvoi a été rejeté.

Des 37 arrêts des cours provinciales 9 ont été cassés, et de 18 jugements des tribunaux d'arrondissement 12 ont été cassés.

Un service funèbre pour le repos de l'âme du Pape Grégoire XVI a été célébré dans plusieurs églises de notre ville.

Un riche catafalque, décoré des insignes de la papauté et entouré d'un brillant luminaire, avait été élevé au milieu du chœur; la nef était tendue de noir.

Le comte d'Esters, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. l'empereur d'Autriche près notre Cour, a quitté cette résidence, se rendant à Vienne. Le secrétaire M. Schreiberna est chargé des affaires de la légation pendant l'absence du ministre.

Par une heureuse éventualité, l'habile dessinateur Waanders de cette ville se trouve en possession du portrait de S. S. Pie IX, le Pape nouvellement élu, et se propose d'en publier sous une belle lithographie dont la dédicace a été acceptée par Mgr. Ferretti, chargé d'affaires du Saint-Siège près notre Cour.

La Gazette générale de Prusse publie enfin le texte officiel du discours adressé par le roi aux membres du synode général dans l'audience qu'il leur a accordée le 11.

L'extrait que nous avons publié d'après la Gazette universelle allemande ne diffère pas de la version officielle. Le roi dans son discours prononcé à deux reprises différentes la crainte de ne pas être compris dans l'expression de ses vœux au sujet de l'indépendance de la Prusse sur ce point s'exprime ainsi : « L'indépendance qui germe dans cette assemblée ».

Une commission avait été instituée par le czar pour s'occuper de la situation de l'église catholique en Russie et des griefs dont le pape a donné connaissance à l'empereur dans leur entrevue; cette commission a terminé ses travaux et on assure que le résultat est très-favorable au vœu du Saint-Siège; mais on suppose que l'empereur vaudra attendre l'élection du nouveau pape avant de rendre publiques les décisions fondées sur le rapport de la commission.

A son passage à Vienne, le prince Waldemar de Prusse a reçu de l'ambassadeur d'Angleterre les insignes de l'ordre du Bain, que la reine Victoria lui a conféré pour reconnaître la bravoure et le sang-froid dont le prince a fait preuve en servant dans les rangs de l'armée anglaise, dans la dernière campagne.

Le nouveau Pape.

Il n'est pas sans intérêt de remarquer les impressions diverses manifestées par les journaux à la nouvelle de la nomination du pape. Les journaux légitimistes sont à peu près nuls. Ils se bornent à consigner la nouvelle télégraphique; ils répètent encore quelques détails donnés par les feuilles du soir.

La Gazette de France émet quelques lignes de réflexions. Cette feuille juge ainsi le nouveau pape : « Il est pieux, charitable, éclairé; il n'est pas nommé sous l'influence de la diplomatie. Que de raisons pour espérer de bons résultats de cette élection... » Elle ajoute : « Le monde est en travail, il est impossible, d'ici à peu de temps, que les événements ne se dessinent pas dans le sens de ce nouvel univers entrevu par M. de Chateaubriand. »

Parmi les journaux s'inspirant plus ou moins immédiatement du ministère, on ne voit que le Journal des Débats qui semble avoir voulu échapper à la consigne de la réserve et de la prudence. La Presse copie les feuilles du soir et l'Epoque n'est pas plus inventive.

L'Univers se borne à donner quelques détails sur le nouveau pape. L'Alliance se distingue de l'Univers par l'expansion particulière de ses espérances, de ses vœux, de ses prières. On sent ici une croyance activement tournée vers l'amélioration des choses de ce monde. L'Alliance veut christianiser la politique, et elle se lève avec confiance en face du nouveau souverain pontife.

Les journaux de la gauche présentent un spectacle assez curieux. Nous ne parlerons pas du Constitutionnel qui, comme l'Epoque, abuse de son grand format pour mettre une toute petite publicité dans un espace immense. L'Esprit public a cru devoir préférer, pour la première place, sa propre politique à la nouvelle de la nomination du pape dont ce journal fait une imperceptible mention extraite et abrégée du Messenger. La Réforme voit dans le souverain pontife actuel une créature de l'Autriche. Elle regrette que le cardinal Micara ait été mis hors de concours par une mort subite, genre de mort fort commun en pareille circonstance.

Le Courrier français fait entendre, à propos du nouveau pape, des sentiments pleins de jeunesse et de générosité. On ne peut rien blâmer de ce qui est l'expression d'une pensée chaleureuse et sincère. Toutefois, la louable témérité du Courrier français ne peut être que le résultat d'une erreur de jugement.

Le Siècle se livre, avec une joie timide, à l'espérance d'un bon règne pontifical.

En journal habile, le National, tout en confirmant la nouvelle de la nomination d'un pape doué de l'esprit de conciliation et animé par des idées de réforme, le National avertit le public qu'il ait à se prémunir contre les promesses des régnes qui commencent.

Où donc était la Démocratie pacifique lorsqu'arrivait à Paris la dépêche télégraphique du 20 juin? Voici que la Démocratie pacifique s'occupe aujourd'hui à supputer les chances de nomination d'un cardinal anglais à la papauté!

Le paquebot français l'Eurotas, expédié par l'ambassadeur français près la cour de Rome le 18 juin, au soir, de Civita-Vecchia, est arrivé le 20 au matin dans le port de Marseille, ayant à son bord M. de Latour-Maubourg, chargé de porter la nouvelle de l'élévation au trône pontifical du cardinal Mastai sous le titre de Pie IX.

Le conclave a été fermé et muré le dimanche 14 au soir. Cinquante-et-un cardinaux, appartenant tous aux divers états d'Italie, étaient présents; aucun des cardinaux étrangers n'a pu arriver assez à temps pour se joindre à ses collègues.

Cinq cardinaux étaient désignés à Rome par l'opinion publique comme ayant le plus de chances pour être appelés au Saint-Siège: c'étaient les cardinaux Gizzi, Mastai, Falconieri, Soglia et Castracane.

Dans la matinée du 16, le bruit se répandit que le cardinal Gizzi qui, ainsi que le cardinal Mastai est considéré généralement comme un ami du progrès et des sages réformes, avait été nommé Pape. L'opinion publique s'était montrée très-satisfaite de ce choix; cependant ce n'est que le soir dans la même journée, au bout de quarante-huit heures, que le nouveau Pape a été élu. Le conclave n'a été ouvert que le lendemain 17 au matin, et un des cardinaux a annoncé solennellement à une immense population réunie sur la place la décision du conclave et la nomination du cardinal Mastai.

Cette nouvelle a été accueillie par le peuple romain avec la plus grande joie.

Pie IX est un esprit conciliant et un caractère ferme. Il est, dit-on, résolu à s'occuper immédiatement des améliorations dans l'administration de ses états, que l'on réclamait si vivement de son prédécesseur. Il est hors de doute que l'agitation qui commençait à se manifester dans les états romains, et la situation de l'église en Espagne et en Portugal, ont beaucoup influé sur la prompte décision des cardinaux: et l'on ne saurait trop se féliciter de l'esprit de sagesse et de concorde qui les a si bien inspirés en cette solennelle occasion.

L'élection du Pape est aussitôt suivie de son intronisation. Le nouveau Pape, revêtu de ses habits pontificaux, assis sur un fauteuil au bout d'une galerie du Quirinal, recueille les premiers hommages du public, et donne sa bénédiction à tous ceux qui se présentent. Aussi, dans la journée du 17, une foule nombreuse de grands dignitaires, d'agents diplomatiques de toutes les puissances, de personnes de toutes les conditions, de tous les rangs de la société, se sont présentés devant le Souverain Pontife.

La Gazette d'Ansbourg publie une correspondance de Rome du 18 dans laquelle il est dit que le peuple de Rome témoignait hautement le désir que le cardinal Micara fût nommé pape par acclamation, ce qui paraissait vivement alarmer le sacré collège. Mais il était bien décidé, ajoute cette correspondance, à n'accorder aucune influence aux laïcs dans l'élection du Saint-père et à maintenir intact le droit qui l'exerce depuis 1058 (élection du Pape Nicolas II) d'élire seul le souverain pontife.

La lettre suivante, qui fait le plus grand honneur aux antécédents et au caractère du nouveau pape Pie IX, est publiée par le Journal des Débats : « En 1826, j'étais à Naples; on m'a eu l'honneur de connaître personnellement M. Ferretti, qui y résidait alors en qualité de nonce. Il a laissé dans cette ville des souvenirs qui ne peuvent s'effacer, surtout dans le cœur des pauvres. A l'époque du choléra, il vendit ses équipages, ses meubles et sa vaisselle pour en distribuer le prix aux malheureux atteints du fléau. Pendant tout le temps que dura l'épidémie, il ne cessa de porter aux malades, avec les secours de sa bourse, les consolations de la religion. Dans ses visites, on le voyait toujours à pied, et quand on lui faisait à cet égard quelques observations, il répondait par ces paroles remarquables : « Lorsque les pauvres de Jésus-Christ meurent sur le pavé, ses ministres ne doivent point y rouler carrosse. » A cette charité si évangélique il joint une modestie et une simplicité qui en rehaussent le prix. Son commerce est facile et agréable, et ceux qui l'ont connu, ont toujours eu à se louer de son extrême bienveillance. Ces qualités de la vie privée deviennent des vertus sur un trône. Sa piété sincère s'allie à un caractère énergique et résolu. »

Le Christianisme en Chine.

Nous nous empressons de reproduire, d'après le Chinese Repository, le fameux édit de l'empereur de Chine dont nous avons déjà parlé; et quoiqu'on assure que, pour les formules de protocole, il n'est pas conforme à l'original déposé aux archives des affaires étrangères, l'autorité des commissaires impériaux, chargés de le faire connaître à tout l'empire, est un sûr garant d'authenticité pour tout ce qui est vraiment essentiel :

« Ki-Ing, membre de la famille impériale, sous précepteur du prince héritier, vice-grand-chancelier, directeur de ministère de la guerre, membre du censorat, gouverneur-général de Kwang-Tung et Kwang-Si, etc., etc.; « Et Hwang, membre du ministère de la guerre, gouverneur de Kwang-Tung, etc., etc. »

Promulgué, après l'avoir respectueusement copié, le décret impérial suivant, porté le 25^e jour de la 1^{re} lune de la 26^e année de Taokwang (20 février 1846), en réponse à un mémoire présenté devant le trône, dans le but d'assurer l'immunité à ceux qui professent la religion du Seigneur du ciel.

EDIT.

« Dans une circonstance antérieure, Ki-Ing et autres nous ayant soumis une pétition demandant que ceux qui professent par des actes vertueux la religion du Seigneur du ciel, fussent exempts de punition, et que ceux qui élèvent des églises, qui s'y rassemblent pour prier, vénèrent la croix et les images, lisent et expliquent les livres sacrés, ne fussent point empêchés d'agir de la sorte : tout cela fut accordé. La religion du Seigneur du ciel instruisant et guidant les hommes à bien faire, diffère immensément des sectes illicites et hétérodoxes, et, partant, on lui avait déjà accordé une pleine tolérance. Il est juste, de même, qu'on accorde en sa faveur ce qui nous est demandé dans la circonstance présente. »

« Que toutes les anciennes églises, donc, qui furent construites dans le temps de Kang-Hi, et qui ont été conservées jusqu'à présent, soient rendues aux chrétiens des lieux respectifs, après que l'autorité en aura fait l'examen, et reconnu clairement le fait. Nous en exceptons les églises qui ont été converties par les païens ou en maisons bourgeoises. »

« Les églises nouvelles, dans les provinces, les autorités locales, les magistrats, les justes ordonnements fixés par la loi seront nulles à ces magistrats réfractaires. »

« Mais, si on prend prétexte de la religion pour faire le mal, ou que l'on assemble les populations des villes éloignées pour les séduire, ou que les malfaiseurs d'une autre secte, en empruntant le nom de la religion du Seigneur du ciel, créent du désordre, transgressent les lois ou excitent à la rébellion, leurs crimes respectifs devront être punis d'après les lois existantes de l'empire. »

« Egalement, afin de mettre plus en évidence les distinctions convenables, si demeure établi que, d'après les règlements en vigueur, les étrangers des différentes nations sont sous la défense de pénétrer dans l'intérieur du pays pour y propager la religion. »

« C'est pour ces motifs que ce décret est porté. Faites-le connaître. »

« En conformité avec notre droit (contient les commissaires impériaux), nous avons copié ce décret, et le promulguons maintenant. Que tous les magistrats, l'armée et le peuple y prêtent l'obéissance qui est due, sans apporter le moindre obstacle. »

« Canton, le 21^e jour de la 2^e lune de la 26^e année de Taokwang (c'est à dire le 18 mars 1846). »

En examinant attentivement ce bill d'émancipation qu'on aime mieux, cette réforme nécessaire d'une législation injuste et surannée, dit la Presse, nous y trouvons trois dispositions de la plus haute importance pour la sécurité des chrétiens dans la vaste étendue de l'empire de Chine :

La première, c'est le renouvellement pur et simple des concessions que M. de Lagrenée avait obtenues du commissaire impérial Ki-Ing, sous des restrictions mal-sonnantes empruntées aux édits qui avaient proscrit la religion chrétienne en Chine.

La seconde, c'est la restitution des églises chrétiennes qui ont échappé à l'injure du temps et à la profanation des Bouddhistes; concession immense qui n'a pas besoin de commentaires.

Enfin, les peines portées contre les magistrats qui, entraînés par de vieilles haines ou par une cupidité plus coupable encore, continueraient de poursuivre les chrétiens pour cause de religion. Les journaux de Chine regardent cette dernière disposition comme fondamentale pour l'exécution des volontés suprêmes de l'empereur céleste; et s'étonnent que la France ait eu un ascendant assez puissant pour l'obtenir, lorsque la fidélité aux traités suffisait aux Chinois pour éconduire toutes nos demandes à l'égard.

Documents commerciaux.

La Gazette du gouvernement d'Arkhangel contient l'avis suivant relatif au commerce des bois :

S. M. l'empereur a daigné ordonner, le 24 février dernier :

1^o De permettre, pour cinq années, dans les bois de la couronne, impropres aux constructions maritimes, d'abattre 50,000 arbres par an pour l'exportation du port d'Arkhangel ;

2^o A cause du grand besoin qu'on éprouve à l'étranger de sommiers on traverse de bois pour les chemins de fer, il sera permis de faire des traverses de cette nature dans les bois de la couronne et d'y employer les parties supérieures des arbres destinés à la construction. Ces traverses seront embarquées dans les ports d'où le transport pour l'intérieur de l'empire est difficile et sans profit.

Nouvelles d'Angleterre.

À la commencement de la séance de la chambre des lords, du 22 juin, lord Ashburton a présenté une proposition à l'effet d'adopter des mesures pour garantir les intérêts des cultivateurs contre la baisse subite qui doit résulter de la mise en consommation après l'adoption définitive du bill des céréales, des quantités considérables de grains qui sont aujourd'hui en entrepôt. Après une assez longue discussion la proposition, combattue par le ministère, a été rejetée à la majorité de 70 voix contre 47. L'ordre du jour pour la discussion en comité général du bill sur le tarif, le duc de Buckingham a demandé que les ouvriers en soie de Spitalfields qui ont pétitionné contre la réduction des droits sur les soies étrangères, fussent entendus par l'organe de leurs conseils. Cette motion a été rejetée à la majorité de 4 voix seulement (78 contre 74). La discussion des articles ayant commencé, lord Stanley a présenté un amendement tendant à supprimer la réduction sur les bois de construction. Cet amendement a été repoussé par 61 voix contre 52. Un autre amendement tendant à exclure de la réduction les articles beurre et fromage, a été rejeté par 50 voix contre 33. Les articles 1^{er} à 5 ont été ensuite adoptés sans discussion. La 3^e lecture du bill des céréales, qui était à l'ordre du jour de cette séance, a été ajournée à jeudi.

Nous publions la partie de la séance de la chambre des communes dans laquelle la question des droits sur les sucres a été traitée d'une manière incidente, à propos de la motion présentée par le chancelier de l'échiquier tendant à proroger d'un mois la perception des droits royaux sur les sucres.

Le chancelier de l'échiquier, en présentant le projet de résolution, demande à lord George Bentinck s'il compte insister pour l'adoption de l'amendement qu'il a annoncé et qui est ainsi conçu :

« L'adoption d'un projet de droits sur les sucres pour un mois seulement est de nature à affecter les intérêts commerciaux du pays et il est du devoir des ministres de présenter un bill pour régler la perception des droits pour la période ordinaire, assez à temps pour qu'il puisse être adopté par les deux chambres avant l'expiration de la présente année. »

Le chancelier de l'échiquier ajoute que si la discussion s'engageait sur cet amendement, le bill sur les droits des sucres expirerait avant que la chambre eût pris une résolution :

Lord George Bentinck : Aucun des membres du parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir ne voudrait l'abrogation de la loi sur les droits des sucres. Mais notre intention, en présentant l'amendement, était d'infliger un vote de censure au gouvernement pour avoir laissé arriver une époque aussi avancée de la session avant de demander le renouvellement d'une mesure qui actuellement est de 3 à 4 millions sterling par an, bien loin de vouloir apporter aucun obstacle au renouvellement de la loi. Je déclare au nom de mes honorables amis que nous appuyerons ce renouvellement pour un an, soit qu'on veuille maintenir les droits tels qu'ils existent aujourd'hui, soit qu'on les modifie suivant la proposition dont le chef du gouvernement a fait mention. Il y a environ 5 mois. Mes honorables amis, fidèles aux principes sur lesquels ils se sont appuyés pour renverser le gouvernement le 13 mai 1841, sont disposés à défendre les mêmes principes aujourd'hui. Mais nous blâmons le gouvernement de livrer au hasard une source considérable de revenu public, en laissant arriver la session à une époque aussi avancée; que si la discussion sur cette question devait durer aussi longtemps qu'en 1841 (huit séances), le bill sur les droits des sucres expirerait nécessairement et le sucre aujourd'hui en entrepôt qui s'élève je crois à 40,000 tonneaux, serait admis en consommation en franchise de droits; et les ministres ont placé le pays dans une position telle qu'il n'y a plus de ressources pour faire face aux dépenses de l'année.

Dans ces circonstances, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur un vote de censure contre le gouvernement, qui tient au commerce tout le commerce de nos possessions dans les deux Indes, d'abord pendant cinq mois, puis pendant un mois encore et enfin probablement pour un mois de plus ! On nous demande aujourd'hui d'adopter une loi sur les sucres pour un mois; mais dans l'état actuel des affaires politiques dans cette chambre, on peut facilement présumer que le chef du gouvernement ne sera plus à sa tête dans une semaine et alors son successeur aura le droit de demander un long ajournement afin de prendre les dispositions ordinaires à la suite d'un changement de cabinet; il lui faudra au moins encore un mois pour cela. Eh bien, est-il juste de porter ainsi la perturbation dans le commerce et de faire courir de tels hasards aux revenus publics. J'ignore quelle décision prendront les honorables membres du parti opposé (les *wighs*) mais en tout état de cause, il me semble qu'il vaut mieux, si l'on consulte les véritables intérêts du pays, proroger les droits pour une année avec les modifications dont on nous a donné un aperçu. Nous n'avons point l'intention de faire une opposition factieuse au gouvernement, mais nous ne pouvons permettre au cabinet, quel qu'il soit, de risquer de faire perdre à l'état 3 ou 4 millions de revenu en ne laissant qu'un délai de 14 jours pour le renouvellement de la loi en vertu de laquelle ces revenus sont perçus.

Après quelques explications du chancelier de l'échiquier et un court débat auquel prennent part lord John Russell, M. Banks, sir Robert Inglis et quelques autres orateurs, lord George Bentinck annonce qu'il présentera son amendement dans une autre circonstance. La chambre se forme ensuite en comité des voies et moyens et adopte la proposition du chancelier de l'échiquier.

Un banquet a été offert le 19 juin, par le lord-maire de Londres, au corps diplomatique.

Après les toasts portés, suivant l'usage, par le lord-maire, à la reine Victoria, à la reine douairière, au prince Albert et aux membres de la famille royale, le prince George de Cambridge a pris la parole pour remercier S. S. d'avoir été invité à une fête donnée aux représentants des souverains amis de la Grande-Bretagne. En protestant de son respect pour ces souverains, S. A. R. a fait une mention particulière du roi Louis-Philippe, et a indiqué le désir que l'expression de ses sentiments personnels parvienne à la connaissance de S. M.

Le lord-maire a ensuite porté la santé des membres du corps diplomatique. Après quelques considérations générales sur les bienfaits de la paix et sur l'intérêt que tous les peuples du monde ont à sa continuation, S. S. s'adressant spécialement à l'ambassadeur de France, a protesté, dans les termes les plus énergiques, de son admiration pour le roi des Français. Il a rappelé l'adresse votée à l'unanimité par les lords *aldermen* et du *council* lors de l'attentat à la vie du roi, et la lettre autographe de S. M., qui sera conservée dans les archives de la ville de Londres comme un monument précieux.

L'ambassadeur de France a répondu à-peu-près en ces termes :

« Milord, je viens, au nom de tous les collègues du corps diplomatique, vous remercier de l'honneur que vous nous faites, et vous exprimer combien nous sommes sensibles à la marque de votre sympathie par laquelle cette honorable assemblée a bien voulu s'y associer. Nous avons été particulièrement

ment touchés des paroles qui viennent d'être prononcées par un illustre et excellent prince qui a droit à tous nos hommages. Ces paroles auront un grand retentissement en Europe, car je ne doute pas que tous mes collègues ne s'empressent, ainsi que je le ferai moi-même, de les porter à la connaissance de leurs gouvernements.

« Veuillez agréer, monseigneur et milord, l'assurance de la parfaite réciprocité que nous éprouvons partout de tels sentiments.

« Oui, Messieurs, les représentants des souverains et des puissances alliées de la Grande-Bretagne, unis dans un sentiment commun, forment les vœux les plus sincères pour la prospérité de l'empire britannique; ils assistent, sans aucun mélange de jalousie, au développement de votre richesse, à l'accroissement de votre commerce; ils se réjouissent de tous les biens que la Providence vous envoie, et ils espèrent qu'elle continuera à vous combler de ses faveurs. Ce ne sont point ici, Messieurs, des compliments d'étiquette; peut-être autrefois auraient-ils été suspects. On accusait jadis la diplomatie, et non sans quelque apparence, de se préoccuper de calculs égoïstes et de s'inspirer de sentiments peu généreux; trop longtemps, en effet, on a cru que les uns ne pouvaient prospérer qu'aux dépens des autres, que s'il y avait profit quelque part, ailleurs il y avait nécessairement une ruine. Nous pensons au contraire aujourd'hui, Messieurs, que la prospérité de chacun n'a pas de meilleure garantie que la prospérité de tous; et que le plus sûr moyen d'obtenir pour soi-même des avantages, c'est d'en procurer à ses voisins.

« Grâce aux progrès des lumières et de la civilisation, progrès dans lesquels la ville de Londres peut réclamer une bonne part, les arts de la paix obtiennent partout aujourd'hui la préférence sur les arts de la guerre; ils ouvrent devant nous une carrière immense dans laquelle il y a place pour tout le monde, carrière dans laquelle nous pouvons courir à l'envi sans nous froisser, et dans laquelle les éléments du bonheur et de la richesse, comme les pains miraculeux de l'Evangile se multiplient en se partageant.

« Messieurs, après vous avoir parlé au nom de tous mes collègues du corps diplomatique, permettez-moi d'ajouter quelques paroles pour mon compte personnel.

Nouvelles du Portugal.

Il est arrivé des nouvelles de Lisbonne, du 16. Le ministre Palmella continue avec succès, l'œuvre de la pacification du pays. Le général Saldanha n'était pas encore arrivé à Lisbonne; On n'est pas très sûr que le général consente à faire partie du ministère. Le duc de Palmella a écrit à la banque et aux sociétés mercantiles pour les engager à prêter leur appui au gouvernement, afin qu'il puisse sortir des embarras financiers où il se trouve.

Les correspondances de Lisbonne du 13 juin font remarquer que de tous les représentants des puissances étrangères à Lisbonne, le ministre espagnol est le seul qui eût donné des marques de sympathie au Cabral. L'ambassadeur d'Angleterre qui est à Lisbonne depuis 12 ans, est le seul de tous qui connait le mieux les hommes et les choses; il ne s'est pas prononcé de cette manière. Beaucoup de patriotes de retour de Villa-Franca et de Santarem ont été accueillis avec enthousiasme. Les partisans des Cabral ont voulu profiter de la circonstance pour susciter des désordres; heureusement l'autorité a su déjouer ces projets. On parle de réunions suspectes qui auraient lieu tant à l'hôtel de M. Gonzales. Bravo qu'à bord de l'Isabelle II, et l'on cite plus particulièrement les Castillos, amis intimes des Cabral et de l'ambassadeur d'Espagne.

L'*Heraldo*, ancien organe du cabinet Narvaez, contient dans son numéro du 18 juin un long article dirigé contre la prétention que l'Angleterre affiche de faire du Portugal une colonie britannique.

L'ambassadeur anglais à Lisbonne, lord Howard de Walden, a, comme on sait, vu avec déplaisir les marques de sympathie ouvertement prodiguées à l'administration Cabral par M. Gonzalez Bravo, envoyé d'Espagne. Lord Aberdeen, averti par son agent, n'a pas tardé à proposer à sir Henry Lyston-Bulwer de présenter au cabinet d'Espagne une note très-altière dans laquelle la Grande-Bretagne revendique pour elle seule le droit d'intervention dans les affaires intérieures du Portugal.

L'*Heraldo*, afin de prouver le peu de solidité du principe exclusif posé par lord Aberdeen, cite le texte du traité de quadruple alliance, et soutient qu'il résulte implicitement de cette convention que les reines Isabelle et dona Maria se garantissent réciproquement leurs couronnes. Après avoir ainsi cherché à établir pour l'Espagne non seulement le droit, mais encore l'obligation d'intervenir en Portugal si le trône y était sérieusement menacé, l'*Heraldo*, s'élançant dans l'avenir, s'écrie d'un ton prophétique que tôt ou tard les deux peuples, réunis autrefois sous un même sceptre, le seront encore, en dépit des efforts du monopole anglais, attendu que les intérêts mutuels des deux pays, autant que leur position géographique, militent en faveur de cette fusion.

Nouvelles de Belgique.

Dans la séance d'avant-hier, de la chambre des représentants belge, on a donné lecture du rapport fait par M. Desmaisières au nom de la section centrale qui a examiné la convention conclue avec la France. Les conclusions, qui sont l'adoption pure et simple du traité, ont été prises à la majorité de 5 voix contre 2. La chambre a ordonné l'impression immédiate de ce rapport dont la discussion sera fixée dès qu'il aura été distribué.

Après deux autres rapports de pétitions d'un intérêt moins général, la discussion sur les sucres a été reprise.

M. Malou a proposé une disposition additionnelle à l'art. 5 nouveau qui tendait à décréter que la charge réduite en vertu de l'art. 4 sera reportée à 66 fr. si la moyenne des recettes, pendant deux campagnes successives, s'élève à plus de 3 millions. Le droit d'accises sur le sucre de betterave serait réduit à trente francs, si la moyenne des prises en charge pendant deux campagnes successives venait à être inférieure à trois millions de kilogrammes.

Après une discussion dans laquelle M. Dumortier a reproduit un amendement qu'il avait proposé dans la séance précédente et un amendement nouveau, ces amendements ont été rejetés par 47 voix contre 23. (M. de Garcia s'est abstenu.) La disposition additionnelle à l'article 5, proposée par M. Malou, a été adoptée.

L'art. 5 primitif, devenu l'art. 6, a été adopté sans discussion. L'art. 6, devenu l'art. 7, a été combattu par MM. de La Coste, Dumortier, comme inconstitutionnel, en ce qu'il consacre une délégation du pouvoir de la législation, en permettant au gouvernement de modifier les dispositions de la loi du 4 avril 1843, pour assurer la perception intégrale de l'accise sur le sucre de betterave.

Malgré cette opposition, l'article, défendu par M. le ministre des finances, qui a fait observer que les arrêtés pris par le gouvernement devraient, en vertu du dernier paragraphe de l'article, être soumis à l'approbation des chambres dans l'année qui suivra leur exécution, a été adopté par 45 voix contre 20.

Après avoir adopté le dernier article du projet de loi, malgré le reproche qui lui avait été adressé de donner à la loi un effet rétroactif, la chambre a renvoyé à aujourd'hui le second vote de la loi.

On nous informe de Tournay que le conseil communal vient d'être invité par Mgr. l'évêque de cette ville, à prendre une résolution sur le différend survenu au sujet de l'Athènes; le désir étant de savoir à quoi s'en tenir pour l'avenir, le projet demande une réponse d'ici au 1^{er} août prochain.

En conséquence le conseil communal est convoqué pour samedi soir. Il est probable que dans cette séance la discussion s'ouvrira sur le rapport de M. Le Hon.

TROUBLES A NIEUPORT.

On lit dans l'*Impartial de Bruges* : De nouveaux détails nous parviennent sur les faits déplorables qui ont eu lieu dimanche dernier à Nieuport. Nous les donnons comme émanant d'une source respectable et qui n'admet aucun doute sur leur parfaite exactitude.

Ainsi que nous l'avons dit hier, M. le capitaine Parys, par son refus d'autoriser la société à former un cortège, avait mis celle-ci dans le cas de s'adresser à M. le général commandant la province, qui avait délivré la permission demandée.

Cependant dès la veille, les postes avaient été doublés par ordre du commandant de place par intérim, ce même capitaine Parys.

Une distribution de cartouches à balles a dû avoir lieu (nous ne pourrions dire si c'est aussi la veille), car un sous-officier a ouvert sa baïonnette dans un estaminet, et a dit : « Je vais tuer les balles de mes cartouches, au moins, si je dois faire feu, je ne blesserai personne. »

Une charge à la baïonnette sur le cortège et les curieux paisibles a été commandée par l'officier Schwartz, qui n'était pas de garde, et en l'absence aucune sommation préalable, et en l'absence de toute autorité civile. Cette charge a été commandée en ces termes : « Croisez la baïonnette et chargez-moi cette canaille. » Jusqu'à ce moment le sieur Schwartz n'ayant pas été puni, la responsabilité de sa conduite pèse sur le chef supérieur.

Des bandes de soldats en armes, excitées par des supérieurs et conduites par des sous-officiers et caporaux marchaient rapidement, embrassant toute la largeur des rues, renversant et bousculant les personnes paisibles, qui n'avaient pas eu le temps de les fuir, distribuant à droite et à gauche aux personnes, qui se trouvaient devant leurs portes, des coups de baïonnette ou des coups de crosse de fusil.

Des femmes ont été battues et renversées : des vieillards ont été indignement brutalisés, entr'autres le nommé Storm, âgé de 85 ans, qui a reçu deux coups de baïonnette et un violent coup de pied, et qui est en danger de mort. Enfin, des habitants ont été poursuivis jusques dans leurs maisons; des domiciles ont été violés, des portes brisées; tous les excès qui se commettent dans une place prise d'assaut, moins le pillage.

Et cependant la contenance des habitants a été admirable, car lors de la charge commandée par l'officier Schwartz, il leur eût été bien facile de désarmer la garde, puisqu'un seul homme s'était déjà emparé de trois fusils; mais il a suffi de la voix de quelques habitants notables pour opérer leur dispersion.

Maintenant, on se demande comment il se fait qu'il y a eu absence complète de la police locale? Comment il se fait que le collège des bourgmestres et échevins ne se soit pas constitué sur le champ en permanence, et n'ait pas délégué un des siens ou un conseiller communal, dont la présence aurait peut-être suffi pour ramener l'ordre? Comment il se fait enfin que l'autorité civile ait ainsi laissé les habitants à l'entière merci de l'autorité militaire?

Disons toutefois que le conseil communal s'est assemblé le lendemain à 10 heures du matin, et qu'un long rapport des événements de la veille a été rédigé et adressé au ministre.

Quant à la conduite de l'autorité militaire, et d'une partie de la troupe excitée par quelques mauvais sujets, nous nous abstenons de la qualifier, attendu qu'il y a tout lieu de croire que l'enquête à laquelle elle donnera lieu, mettra le conseil de guerre dans le cas d'en connaître.

VARIÉTÉS.

UNE GUERRE EN SONORA.

SOUVENIRS DES CÔTES DE L'Océan PACIFIQUE.

(Suite. — Voir notre n° d'hier.)

Pendant la nuit qui précéda l'exécution de leur projet, les conjurés, au nombre d'une vingtaine, tinrent conseil. L'assemblée fut orageuse. Quelques-uns émirent d'abord l'idée de brûler la ville et d'égorger les habitants en masse, d'autres se récrièrent contre la barbarie de ce plan; on se calma, et l'on finit par citer des noms et discuter des exécutions partielles. Chacun crut devoir signaler à l'animadversion publique le créancier dont il avait le plus intérêt à se défaire, ou l'alcade dont il avait le plus à se plaindre. Sur ce chapitre, Ochoa garda le silence; il ne voulait pas l'extermination de tout Guaymas. Puis on proposa de marcher sur Mexico, après s'être rendu maître du fort; mais il fallait avant tout s'emparer. Nouvelle délibération aussi longue que la première sur la façon dont on s'y prendrait pour en déloger les occupants. On proposa d'abord un assaut général de la garnison, puis on revint à des moyens plus doux; on parla de corruption à prix d'or, et sur l'observation judicieuse de plusieurs prononcés qui déclarèrent n'avoir pas une piastre à leur disposition, il fut résolu qu'on surprendrait le fort au point du jour. Quant aux résolutions ultérieures, elles dépendraient des circonstances. La pénurie de fonds amena tout naturellement une enquête sur les moyens de s'en procurer. Le pillage de la ville fut encore remis en question, mais Tobar s'y opposa, et se levant avec gravité : — Notre but, messieurs, dit-il, n'est qu'un but politique, et nous devons ménager l'or et le précieux sang mexicains. — Ochoa trancha le différend en proposant de s'emparer du trésor public; c'est-à-dire de celui de la douane, le seul revenu de la république. Comme, en fait de pillage, Ochoa était une autorité, on s'inclina devant son avis, et l'exécution de son plan lui fut confiée. Enfin, avant que chacun allât se livrer au repos dans la maison de Tobar, qui tenait la délibération, celui-ci fut solennellement prié d'accepter le gouvernement de l'état de Sonora; Ochoa fut nommé capitaine, chaque officier monta aussi d'un grade, quelques-uns même trouvèrent là une magnifique occasion de se transformer en officiers, de simples bourgeois qu'ils étaient. Tout cela réglé, il ne restait plus qu'à s'emparer du fort d'ocre rouge dont j'ai parlé.

Au point du jour, les prononcés, armés jusqu'aux dents, traversèrent silencieusement la ville, arrivèrent au pied du fort, et, aux cris de *Santa-Anna!* sommèrent la garnison de se

